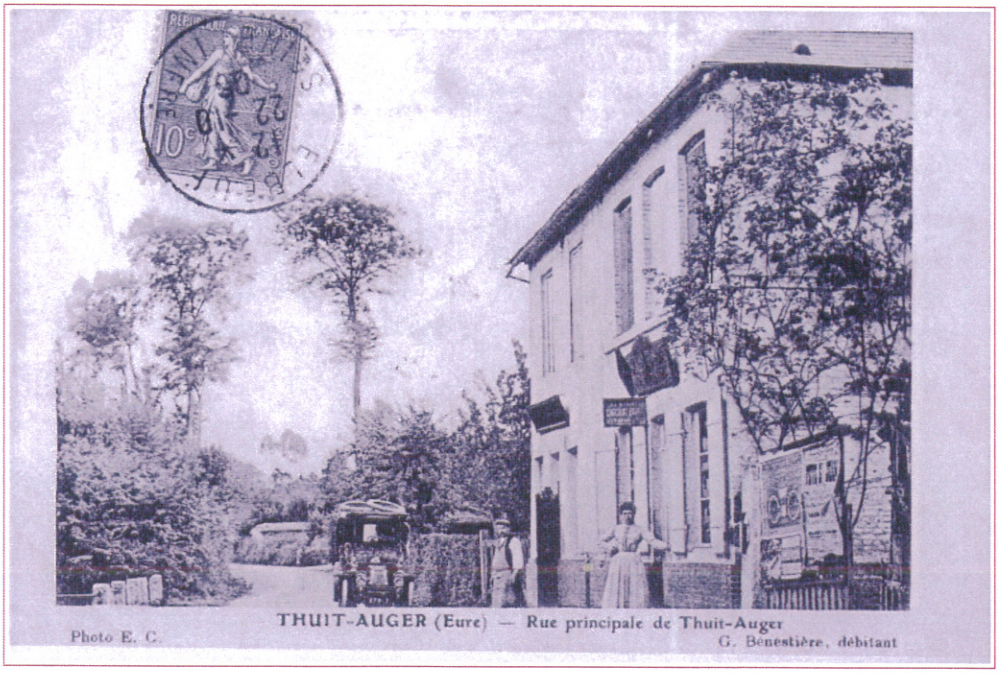
CANTON D'AMFREVILLE - LA - CAMPAGNE



MAIRIE
LE THUIT - ANGER
27370

Commune du

THUIT ANGER



Plan Local d'Urbanisme

1a – Éléments protégés au titre de l'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme

Élaboration

prescrite le : 09.12.02

arrêtée le : 09.02.09

enquête publique : du 08.06.09 au 10.07.09

approuvée le : 9.11.2009

Cachet de la mairie et signature du maire

MAIRIE DE THUIT-ANGER 27370 EURE

L'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme dispose que le plan local d'urbanisme (PLU) peut "identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pou des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection".

La commune souhaite préserver le patrimoine naturel et bâti présent sur son territoire.

Les éléments bâtis et de paysage ont été identifiés avec le concours d'une paysagiste conseil dont le rapport est joint ci-après.

Eléments protégés au titre de l'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme

N° réporté au plan	***Type d'élément concerné par la protection***	***N° de photo lié dans le rapport***
1	Alignement de tilleuls	photo 16
2	Hêtres pourpres	photos 15.1 et 15.2
3	Conifères	photos 1.1 et 1.2
4	Chêne	photo 2
5	Marronnier	photos 3.1 et 3.2
6	Marronniers	photos 21 et 22
7	Araucaria et séquoïa	photos 14.1 et 14.2
8	Frêne	photo 23
9	Cèdre du Liban et Tilleul	photos 11 et 12
10	Haie	photo 9 et 10
11	Haie	photo 24 et 25.1
12	Haie	photo 19
13	Haies	photo 20
14	Clôture	photo 4
15	Mur et portail	photos 13.1 et 13.2
16	Mur et portail	photos 5 et 7.2
17	Verger	photo 6
18	Mare, saule, frêne et épicéa	dernière photo

• LIEU	**THUIT ANGER**
• OBJET	**Analyse paysagère**
• INTERLOCUTEURS	Isabelle LE BRAS, DDE SAUHDD Madame le Maire et trois élus
• DATE DE L'INTERVENTION	10 octobre 2008
• CONTENU DE L'INTERVENTION	visite sur place rédaction d'un compte-rendu

La visite de la commune avait pour objet de repérer les éléments forts et intéressants du paysage.

L'ALLÉE ET LES ALIGNEMENTS

Le premier arrêt s'est fait sur l'Avenue, remarquable allée bordée d'alignements de tilleuls, dans la perspective de l'église. Elle constitue aussi une très belle limite entre le bourg et les champs.

Elle est malheureusement masquée depuis le centre du bourg par de très hautes haies de conifères. Hors d'échelle par rapport aux parcelles et à l'espace, ces haies constituent des écrans sombres, incongrus dans le paysage.



photo 16

Un alignement de tilleuls a été planté plus récemment dans un lotissement en s'inspirant de l'avenue.

LES PARCS

Deux parcs situés dans le bourg ont un impact fort sur l'ambiance des rues, mais aussi sur la perception du village au loin. En effet, leurs grands arbres surgissent au-dessus des maisons comme des repères.



photo 15.1



photo 15.2

dans le parc du château :
de très beaux hêtres pourpres



photo 1.1

dans l'autre parc:
de beaux conifères à conserver, par contre les peupliers n'ont plus beaucoup d'avenir



photo 1.2

LES ARBRES REMARQUABLES ISOLÉS

Plusieurs arbres isolés présentent un caractère remarquable et marquent le paysage de leur silhouette :



photo 2

Un beau chêne dans une courbe de la route.

Un chêne et un marronnier qui forment une porte l'entrée du bourg

Deux marronniers qui encadrent une entrée



photo 3.1



photo 3.2



photo 21



photo 22



photo 14.1



photo 14.2

Un araucaria, spécimen remarquable, et un séquoia dans une propriété privée qui se voient dès l'entrée du bourg.



photo 23

Un très beau frêne.



photo 11

Un cèdre du Liban, spécimen très remarquable, et un tilleul dans une propriété privée.



photo 12

LES HAIES ET LES LISIERES DU BOURG

Les limites entre les maisons et les champs sont marquées par des haies champêtres qui enveloppent le village dans une ceinture verte. Elles protègent les habitations des vents, du ruissellement, … et offrent la possibilité de créer des chemins de promenade tout autour du village et vers d'autres points d'intérêt.



photo 10



photo 25.1



photo 9



photo 19



photo 20



photo 24

LE PATRIMOINE

Beaucoup d'éléments de patrimoine, ou caractéristiques, marquent le paysage, en voici des exemples :



photo 4

Des clôtures : murs en pierre et briques, grilles et portails en serrurerie.

Murs en bauge et accotements fleuris.



photo 13.1



photo 13.2



photo 5



photo 7.2



photo 6

Les vergers.



La mare accompagnée de beaux arbres : un frêne, un saule et un épicéa.

Tous ces éléments forts du paysage sont porteurs de caractère et de qualité. A ce titre, ils doivent être préservés, entretenus, prolongés, reproduits, et servir d'inspiration dans tout aménagement.

Edith MINVIELLE,
paysagiste-conseil


1
2
3
3
4
5
6
7
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
Le Village
Le Château
Eglise
Mare d'Au
Tennis
Mairie
Delamarre
Rue
Sente rurale N°4 dite l'Avenue
Chemin rural
Impasse du Coudray
la Calneuenne
Calneuenne
Inouënne
N°5
N°6
LE CAMP DOLENT
LA FOSSE AUX PIGEONS
LA FOSSE MAUGERET
LA CHAUSSEE
LE PARTUIT AU LOUP
LA MARE MORE
LE MOULIN DE QUI
Ch.n DU THUIT-SIGNOL
MONT FAUTREL
Chemin rural N°10
COMMUNE
(SEINE-MARIT.
COMMUNE DE
N